

RYTHME PREVISIONNEL DE L'ALTERNANCE

MASTER 2 Informatique, Parcours AMV, GL, IA, ASPIC, IS

	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
SEMAINE 1													
SEMAINE 2													
SEMAINE 3													
SEMAINE 4													

	UNIVERSITE
	ENTREPRISE

INFORMATION SUR LES CONGES

Les congés ne peuvent être pris que sur les périodes en entreprise

Pour poser ses congés, l'alternant est soumis aux périodes de fonctionnement de son entreprise

En tant que salarié, l'alternant ne dispose pas des vacances scolaires. Durant cette période, il est soit en entreprise soit en congés payés (ou sans solde avec accord de l'entreprise)